

# RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS DE CERF-VOLANT ACROBATIQUE

---

Version 3.0

01-AVRIL-2018



## **HISTORIQUE DES CHANGEMENTS DE CE REGLEMENT:**

V1 Règlement de cerf-volant acrobatique « outdoor » 2011\_2012 (octobre 2011).

V2 Règlement de cerf-volant acrobatique 2015 V2 (Avril 2015)

V2 Harmonisation du règlement français avec le règlement international (validation CD 10 Mai 2015).

V3 Mise à niveau du règlement français pour inclure les modifications apportées par la version 3 (d'avril 2017) du règlement international (validation CNCV du 07 mars 2018).

---

Ce règlement est la traduction directe du livre de règles IRBC v3, traduit par **Marc Levesque** et **Nicolas Lormeau** et est approuvé par l'IRBC.

## **THE INTERNATIONAL RULE BOOK COMMITTEE – 2018**



**All Japan Sport Kite  
Association**

**Seiji Kato**  
kitevillage@i.softbank.jp

**Naoki Tamura**  
airrex@hkg.odn.ne.jp



**American Kitefliers  
Association**

**Scott Davis**  
scott@teamevidence.com

**Lisa Willoughby**  
stellakite@me.com



**STACK European  
Conference**

**David Morley**  
dave.morley.uk@gmail.com

**Andrew Taylor**  
ihj@live.co.uk

**Table Des Matières**

|      |  |    |
|------|--|----|
| I.   | Introduction .....   | 6  |
| II.  | Definitions .....  | 7  |
| A.   | Autorité Compétente.....   | 7  |
| B.   | Comité du Règlement .....  | 7  |
| C.   | Comité de Supervision.....   | 7  |
| D.   | Niveau de Compétence .....   | 7  |
| E.   | Épreuve.....   | 7  |
| F.   | Catégorie .....  | 7  |
| G.   | Compétition .....  | 7  |
| H.   | Manche.....  | 7  |
| I.   | Championnat.....   | 8  |
| J.   | Compétiteur.....   | 8  |
| K.   | Équipe.....  | 8  |
| L.   | Paire.....   | 8  |
| M.   | Individuel .....   | 8  |
| N.   | Cerf-Volant de Sport.....  | 8  |
| O.   | Cerf-Volant Deux Lignes.....   | 8  |
| P.   | Cerf-Volant Multi Lignes.....  | 8  |
| Q.   | Train .....  | 8  |
| R.   | Queues.....  | 8  |
| III. | Règles .....   | 9  |
| A.   | Pénalités.....   | 9  |
| B.   | Sécurité.....  | 9  |
| C.   | Limites de Terrain .....   | 9  |
| D.   | Voler Et Se Déplacer Au-Dessus Des Limites.....                                | 9  |
| E.   | Vol Non Sécurisé.....  | 9  |
| F.   | Non-Respect De Règle Ou De Directive, En Absence De Pénalités Spécifique ..... | 9  |
| G.   | Sportivité.....  | 10 |
| H.   | Les Officiels .....  | 10 |
| 1.   | Le Chef Juge .....   | 10 |
| 2.   | L'équipe De Juges.....   | 10 |
| 3.   | Le Directeur De Terrain .....  | 10 |
| 4.   | Le Régulateur (« Pit Boss ») .....   | 10 |
| 5.   | Les Juges De Lignes.....   | 10 |
| 6.   | La Table De Marque.....  | 10 |
| I.   | Les Conseils Pendant La Performance.....                                       | 10 |

|     |   |    |
|-----|---|----|
| J.  | Les Réclamations.....   | 11 |
| 1.  | Traitement injuste.....   | 11 |
| 2.  | Abus de pouvoir.....  | 11 |
| K.  | Membres Des Paires Et Équipes.....                                  | 11 |
| 1.  | Inscription.....  | 11 |
| 2.  | Composition.....  | 11 |
| L.  | Penalties.....  | 12 |
| IV. | Directives.....   | 13 |
| A.  | Briefings.....  | 13 |
| 1.  | Briefing De Compétition.....  | 13 |
| 2.  | Briefing D'épreuve .....  | 13 |
| B.  | Débriefings .....   | 13 |
| 1.  | Débriefing De Compétition .....                                     | 13 |
| 2.  | Débriefing D'épreuve .....  | 13 |
| C.  | Tirage Des Ordres De Passage.....                                   | 14 |
| D.  | Terrain De Compétition / Terrain En Mode Compétition (Chaud).....   | 14 |
| 1.  | Dimensions.....   | 14 |
| 2.  | Terrain En Mode Compétition (Chaud) .....                           | 14 |
| E.  | Entrée Et Sortie Des Terrains .....                                 | 15 |
| F.  | « In » et « Out ».....  | 15 |
| 1.  | Précision .....   | 15 |
| 2.  | Ballet.....   | 15 |
| G.  | Temps de Préparation .....  | 15 |
| H.  | Ballet.....   | 16 |
| 1.  | Temps De Préparation .....  | 16 |
| 2.  | Durées Minimum Et Maximum De La Routine.....                        | 16 |
| 3.  | Musique.....  | 16 |
| 4.  | Chorégraphie.....   | 16 |
| 5.  | Exécution .....   | 16 |
| I.  | Precision .....   | 17 |
| 1.  | Temps de Préparation .....  | 17 |
| 2.  | Figures Imposées.....   | 17 |
| 3.  | Routine Technique .....   | 17 |
| J.  | Format Alternatif De Compétition: Le Format Mixte (Mix Format)..... | 19 |
| 1.  | Temps de Préparation .....  | 19 |
| 2.  | Durées Minimum Et Maximum Du Ballet .....                           | 19 |
| K.  | Directives Sur Le Vent.....   | 20 |
| 1.  | Plages De Vitesse Du Vent .....                                     | 20 |

|  |    |
|--|----|
| 2. Contrôles Du Vent (« Wind Checks ») .....   | 20 |
| L. Manches Éliminatoires .....   | 21 |
| M. Équipements .....   | 21 |
| N. Casques Et Écouteurs.....   | 22 |
| O. Disqualification .....  | 22 |
| P. Releveurs (« Launch Crew ou Helpers »).....   | 22 |
| V. Annex - Pénalités de notation.....  | 23 |
| A. Débuts ou fins inappropriés .....   | 23 |
| 1. Violation du temps de préparation .....   | 23 |
| 2. Violation des plages de temps de la discipline .....                                  | 23 |
| B. Absence de début ou de fin.....   | 23 |
| C. Contacts accidentels et crashes .....   | 23 |
| D. Exécuter la mauvaise figure (précision uniquement) .....                              | 23 |
| E. Oubli du « IN » ou du « OUT » (précision uniquement) .....                            | 24 |
| F. Violation du temps de préparation d'une figure imposée (précision uniquement).....    | 24 |
| G. Contacts accidentels et crashes pendant une figure imposée (précision uniquement).... | 24 |

## I. INTRODUCTION

Ce règlement est aligné sur le règlement de l'International Rule Book Committee – Livret du Comité International de Règlement (IRBC version 3.0 daté du 1<sup>er</sup> avril 2017), dont il est une simple traduction, mais qui reste la référence, dans le but d'être utilisé pour les compétitions françaises de cerf-volant acrobatique, et permettre une évolution des compétiteurs au niveau international dans le cadre d'un règlement commun.

Ce règlement contient des définitions, règles et directives. Il a pour objectif de faciliter le cerf-volant en tant que sport. Il ne contient pas les détails relatifs au jugement (ISK Judges Book – Livret des juges) ou aux figures de précision (Compulsories Book – Livret des Figures). Le règlement est géré par le Comité de règlement (voir ci-dessous).

## II. DEFINITIONS

### A. AUTORITE COMPETENTE

Comité National Cerf-Volant de la FFVL.

### B. COMITE DU REGLEMENT

Le Comité du règlement français est représenté par le président de la commission Compétition, et le chef juge national.

### C. COMITE DE SUPERVISION

Le comité de supervision est constitué de l'organisateur de l'événement, d'un représentant des juges (hormis le chef juge) et d'un représentant des pilotes. Le représentant des juges est choisi par l'ensemble des juges et celui des pilotes par l'ensemble des pilotes lors du briefing de la compétition. Les membres de ce comité peuvent consulter d'autres personnes si besoin est.

### D. NIVEAU DE COMPETENCE

Les niveaux de compétence sont définis par le CNCV (autorité compétente), mais ils doivent inclure, ad-minima, les niveaux novice et expert. La méthode utilisable pour déterminer le niveau de compétence d'un compétiteur est définie par le CNCV (*autorité compétente*).

### E. ÉPREUVE

Une épreuve est une partie d'une *compétition*, par exemple l'épreuve de ballet d'équipe deux lignes niveau expert ou l'épreuve de précision d'individuel multiligne niveau novice.

### F. CATEGORIE

Une catégorie correspond à l'ensemble des *épreuves* qui s'adressent à des *compétiteurs* d'un même niveau de pilotage, lesquels doivent concourir dans chaque épreuve de cette catégorie. Par exemple, le « ballet individuel deux lignes niveau expert » et la « précision individuelle deux lignes niveau expert » composent la catégorie « individuel deux lignes expert ».

### G. COMPETITION

Une compétition est un ensemble *d'épreuves* qui se déroulent sur un même site pendant un ou plusieurs jours consécutifs.

### H. MANCHE

Une manche est un sous-ensemble de *compétitions* dont les scores des *compétiteurs* sont combinés pour déterminer le résultat global de la manche.

**I. CHAMPIONNAT**

Un championnat consiste en un ensemble de *compétitions* dont le score de chaque *manches* est combiné selon une formule prédéfinie pour fournir le résultat global du championnat. Un championnat peut se tenir en différents lieux et sur plusieurs dates non consécutives ou sur un seul et même lieu et sur plusieurs jours consécutifs.

**J. COMPÉTITEUR**

Un compétiteur peut-être une *équipe*, *une paire* ou *un individuel*. Pendant la *compétition*, chaque membre composant le compétiteur doit piloter *un cerf-volant de sport* ou *un train* de cerfs-volants de sport.

**K. ÉQUIPE**

Une équipe est composée d'au moins trois personnes.

**L. PAIRE**

Une paire est composée de deux personnes.

**M. INDIVIDUEL**

Un individuel est composé d'une personne.

**N. CERF-VOLANT DE SPORT**

Un cerf-volant de sport est cerf-volant contrôlable piloté par un individuel.

**O. CERF-VOLANT DEUX LIGNES**

Un cerf-volant deux lignes ne comporte que deux lignes de contrôle indépendantes.

**P. CERF-VOLANT MULTI LIGNES**

Un cerf-volant multi lignes comporte plus de deux lignes de contrôle indépendantes.

**Q. TRAIN**

Un train consiste en un ensemble de deux cerfs-volants ou plus pilotés comme un seul.

**R. QUEUES**

Les queues sont optionnelles mais sont considérées comme faisant partie intégrante du cerf-volant lorsqu'elles lui sont attachées.



### III. REGLES

Ces règles ne peuvent en aucun cas être modifiées par les officiels d'une compétition.

#### A. PENALITES

Un compétiteur qui contrevient à un point du règlement ou des directives (voir ci-dessous) sera pénalisé.

#### B. SECURITE

La sécurité est une priorité constante.

#### C. LIMITES DE TERRAIN

Une limite extérieure est obligatoire. Elle est officiellement appelée ligne rouge. La limite extérieure est définie par une ligne imaginaire traversant les poteaux, ou autres supports, utilisés pour maintenir le matériel de marquage des limites (corde, cordon, ruban, etc...) et non pas par le matériel de marquage lui-même.

Une limite intérieure est fortement recommandée. Elle est officiellement appelée ligne jaune. La limite intérieure est utilisée par les juges de lignes et les directeurs de terrain comme référence pour prévenir les compétiteurs qu'eux-mêmes ou leurs cerfs-volants s'approchent de la ligne rouge extérieure.

#### D. VOLER ET SE DEPLACER AU-DESSUS DES LIMITES

Voler au-dessus de la limite extérieure entraîne la disqualification du compétiteur pour l'épreuve dans laquelle il concourt, va concourir ou vient de concourir. Cette règle s'applique à partir de 15 minutes avant le début programmé de l'épreuve ou plus tôt en cas d'annonce ou autre publication faite par le Chef Juge, et prend normalement fin lorsque les juges quittent le terrain à la fin de l'épreuve, ou plus tard en cas d'annonce du Chef Juge.

Si n'importe quelle partie du corps du compétiteur franchit la limite extérieure durant sa performance, ce compétiteur est disqualifié.

#### E. VOL NON SECURISE

Un compétiteur sera pénalisé en cas de vol dangereux. Dans une telle situation, le juge responsable de l'épreuve pourra disqualifier un compétiteur pour l'épreuve. Dans tous cas graves de vol délibérément dangereux, le chef juge peut disqualifier le compétiteur pour l'ensemble de la compétition.

#### F. NON-RESPECT DE REGLE OU DE DIRECTIVE, EN ABSENCE DE PENALITES SPECIFIQUE

Si aucune pénalité spécifique n'est stipulée par le règlement, le chef juge peut pénaliser ou disqualifier le compétiteur pour l'épreuve, la catégorie ou l'ensemble de la compétition, selon la gravité de la faute.

## **G. SPORTIVITE**

Les compétiteurs doivent se comporter sportivement en permanence.

## **H. LES OFFICIELS**

Tout officiel peut déléguer une partie de ses responsabilités, sauf le jugement, à une autre personne.

### **1. Le Chef Juge**

Il doit y avoir 1 chef juge de compétition. Celui-ci désigne le chef juge d'épreuve et les autres juges d'épreuves. Le chef Juge de compétition ne peut pas être compétiteur de la compétition Il est recommandé que le chef Juge de compétition n'agisse pas en tant que chef juge d'épreuve.

### **2. L'équipe De Juges**

Chaque épreuve doit être jugée par au moins trois juges, mais une équipe de cinq juges par épreuve est grandement préférable.

### **3. Le Directeur De Terrain**

Il doit y avoir un directeur de terrain pour chaque épreuve.

### **4. Le Régulateur (« Pit Boss »)**

Si nécessaire, on peut avoir recours à un régulateur, en fonction du nombre de compétiteurs et du niveau d'expérience.

### **5. Les Juges De Lignes**

Il devrait y avoir au moins deux juges de lignes pour chaque épreuve.

### **6. La Table De Marque**

Des personnes doivent être affectées à la collecte des scores auprès des équipes de juges, au calcul des résultats et à leur affichage, sous l'autorité du chef juge.

A condition de toujours respecter les exigences du livre des juges ISK, aucune méthode ou programme de notation n'est préféré. Il est cependant recommandé que les programmes de notation utilisés ne demandent pas de connaissances spécialisées ou de compétences particulières pour une saisie de données précise.

## **I. LES CONSEILS PENDANT LA PERFORMANCE**

Sur le terrain, les compétiteurs ne peuvent recevoir de conseils de personne d'autre que du directeur de terrain.

## J. LES RECLAMATIONS

### 1. **Traitement injuste**

Dans la plupart des codes sportifs, une décision prise par des officiels peut être contestées uniquement lorsque du matériel de surveillance permettant de revoir les événements ayant amené à la décision prise sont disponibles.

Tout compétiteur qui a la conviction d'être traité injustement peut porter réclamation auprès du juge principal de l'épreuve dans un délai raisonnable. Si le compétiteur n'est pas satisfait de sa décision, la réclamation peut être présentée au chef juge. Si le chef juge ne peut résoudre le problème, le compétiteur peut porter réclamation par écrit auprès du comité de Supervision. Si le compétiteur n'est toujours pas satisfait de la décision, il peut transmettre sa réclamation écrite originale, ainsi que la réponse écrite du comité de Supervision, à l'autorité compétente concernée. Pour toute compétition nationale, c'est la commission Compétition qui est le dernier recours.

### 2. **Abus de pouvoir**

Tout compétiteur ou officiel qui a la conviction qu'un officiel a abusé de sa position ou agit contrairement à l'esprit sportif peut porter réclamation auprès d'un membre du comité de Supervision ou, par écrit, auprès de l'autorité compétente. Le comité de Supervision peut faire suivre la réclamation et donner un avertissement à l'officiel concerné. Dans ce cas, le comité de Supervision enverra un rapport écrit à l'autorité compétente concernée, laquelle pourra prendre les mesures appropriées envers l'officiel concerné. Ces mesures pourront aller jusqu'au bannissement de cet officiel pour une durée déterminée. Pour toute compétition nationale (ou régionale), c'est la Commission Compétition Cerf-Volant qui joue le rôle de l'autorité compétente dans cette procédure.

## K. MEMBRES DES PAIRES ET ÉQUIPES

### 1. **Inscription**

Les membres des paires et des équipes doivent être déclarés auprès de l'autorité compétente, suivant des modalités définies par cette autorité.

### 2. **Composition**

La composition d'une équipe peut varier lors d'une compétition (entre ballet et précision) ou d'une compétition à l'autre, y compris pendant la durée d'un championnat. Pour une même compétition, les pilotes constituant les paires ou les équipes ne peuvent pas concourir une deuxième fois dans la même catégorie.

Le nombre de membres dans une équipe est limité à cinq pour l'épreuve de précision. Tous les membres d'une équipe volant dans l'épreuve de précision doivent également voler dans l'épreuve de ballet. La violation de

cette règle aura comme conséquence un zéro à la dernière épreuve dérogeant à la règle. Le contrôle de cette règle est à la discrétion du chef juge.

Il n'y a aucune limite supérieure au nombre de membres d'une équipe volant dans l'épreuve du ballet.

La composition d'une paire ne peut pas changer au cours d'une même compétition, mais peut être différente d'une compétition à l'autre, y compris pendant la durée d'un championnat.

## **L. PENALTIES**

Diverses pénalités peuvent être appliquées pour violation des règles. Ces pénalités sont expliquées en détail dans la dernière version du livre des juges ISK (ISK Judges' Book') et traduites dans un tableau présenté en annexe de ce document.

Tous les compétiteurs et juges devraient avoir une solide connaissance et compréhension de l'ISK Judges' Book), en particulier de la section XI concernant les pénalités de notation.

## IV. DIRECTIVES

Ces directives ne peuvent être modifiées par les officiels de la compétition à moins que les compétiteurs ne soient informés de toute modification au moins 30 jours avant le premier jour de la compétition.

L'autorité compétente doit également être informée de tout changement de ces directives pour les compétitions concernées. L'autorité compétente se réserve le droit d'interdire les changements de directives à sa discrétion.

### A. BRIEFINGS

#### 1. **Briefing De Compétition**

Au début d'une compétition, tous les concurrents, les juges et les officiels se rassemblent pour une réunion dirigée par le chef juge. Au minimum, celui-ci doit aborder chaque règle et directive spécifique à cette compétition, annoncer l'emploi du temps et répondre à toute question d'ordre général concernant cette compétition. Il doit laisser suffisamment de temps aux compétiteurs pour qu'ils élisent le représentant des pilotes. À la discrétion du chef juge, un briefing d'introduction pourra être tenu chaque matin.

#### 2. **Briefing D'épreuve**

Avant le début de chaque épreuve, le juge principal de l'épreuve tiendra une réunion spécifique à cette épreuve. Au minimum, il présentera les juges, le directeur de terrain, le « pit boss » et les juges de lignes de l'épreuve. Il expliquera les dispositions adoptées pour les entrées et sorties de terrain, annoncera les figures de précision imposées, s'assurera que les musiques pour les ballets ont bien été remise à la personne en charge de celles-ci et répondra à toute question spécifique à l'épreuve.

### B. DEBRIEFINGS

#### 1. **Débriefing De Compétition**

À la fin d'une compétition, tous les compétiteurs, les juges et les officiels se réunissent pour une réunion de bilan, tenue par le chef juge. Le but de cette réunion est de provoquer un échange entre les différentes parties, de façon à proposer d'éventuelles améliorations aux compétitions futures.

#### 2. **Débriefing D'épreuve**

À la demande des juges ou de n'importe quel compétiteur, une réunion de bilan d'épreuve peut être tenue par le juge principal de l'épreuve.

**C. TIRAGE DES ORDRES DE PASSAGE**

L'ordre de passage doit être tiré au sort pour chaque épreuve.

Ce tirage peut être effectué avant la compétition et devra alors être communiqué aux participants le plus tôt possible. Il peut également avoir lieu pendant le briefing d'épreuve.

En cas de conflit d'emploi du temps, cet ordre peut être adapté par le chef juge.

**D. TERRAIN DE COMPETITION /  
TERRAIN EN MODE COMPETITION (CHAUD)****1. Dimensions**

La limite extérieure (ligne rouge) devra correspondre au minimum aux tailles indiquées ci-dessous mais pourra, idéalement, être supérieure.

|                          | Mètres    | Pieds     |
|--------------------------|-----------|-----------|
| Équipes Et Paires        | 110 x 110 | 360 x 360 |
| Individuels Deux Lignes  | 90 x 90   | 295 x 295 |
| Individuels Multi Lignes | 75 x 75   | 246 x 246 |

La limite intérieure (ligne jaune), à au moins 3 mètres (10 pieds) de la ligne extérieure, est marquée si cela est possible. Les tailles exprimées en mètres seront choisies en premier.

**2. Terrain En Mode Compétition (Chaud)**

15 minutes avant l'heure prévue du début d'une épreuve (voire même plus tôt en cas d'annonce par le chef juge) le terrain est considéré comme étant « en mode compétition » ou « chaud ». Cela signifie que le terrain est alors sous le contrôle du directeur de terrain (que celui-ci soit ou ne soit pas sur le terrain).

A partir de ce moment:

- Tout vol ou entraînement non prévu dans l'enceinte du terrain doit cesser immédiatement.
- Tous les cerfs-volants et autres équipements doivent être emmenés à l'extérieur de la ligne rouge
- Les compétiteurs ne peuvent pénétrer dans le terrain que sur invitation du directeur de terrain
- Les règles concernant le survol des limites du terrain définies à la sous-section D de la section V de ce règlement s'appliquent immédiatement.

## **E. ENTREE ET SORTIE DES TERRAINS**

Adjacent à chaque terrain de vol, il doit y avoir deux aires séparées pour l'entrée et la sortie. Il relève de la seule responsabilité du pilote d'être présent dans l'aire d'entrée et d'attendre le signal pour entrer sur le terrain.

## **F. « IN » ET « OUT »**

### **1. Précision**

Un compétiteur doit annoncer le début de chaque figure imposée en disant "in". De la même manière, il doit marquer la fin de chaque figure imposée en disant "out".

De plus, le compétiteur doit annoncer le début d'une routine technique en disant « in » et marque la fin de la routine en disant « out ».

### **2. Ballet**

Les compétiteurs peuvent annoncer le "in" et le "out" au début et à la fin de leur routine. Cependant, s'ils ne disent rien, les juges considéreront le "in" avec le début de la musique et le "out" avec la fin de celle-ci.

## **G. TEMPS DE PREPARATION**

Un concurrent ne peut pas entrer sur le terrain de compétition tant que le directeur de terrain n'en n'a pas donné la permission. Les temps d'installation pour l'épreuve commencent à ce signal.

Les concurrents ne peuvent pas commencer leur prestation sans le signal du directeur de terrain. Le concurrent doit commencer dans le temps de préparation **ou** dans les 45 secondes qui suivent le signal du directeur de terrain, quelle que soit la durée la plus grande des deux. Si le concurrent ne réussit pas à commencer dans le temps prescrit, le directeur de terrain annoncera le « in » pour le concurrent et les juges noteront en conséquence.

Si le concurrent ne parvient pas à terminer et dire « out » dans les 45 secondes qui suivent le « in », le directeur de terrain annoncera le « out » à la place du compétiteur et les juges noteront ce qu'ils auront vu entre le « in » et le « out ». Le temps de préparation pour la prochaine figure imposée ou la routine technique, démarre immédiatement après l'annonce du « out ».

## H. BALLET

L'épreuve de ballet est caractérisée par l'interprétation d'une musique. Donc une prestation qui serait dans la majeure partie ou entièrement sans musique ne sera pas considérée comme un ballet.

### 1. Temps De Préparation

|             | Individuels | Paires    | Équipes   |
|-------------|-------------|-----------|-----------|
| Préparation | 3 minutes   | 4 minutes | 5 minutes |

### 2. Durées Minimum Et Maximum De La Routine

|         | Individuels | Paires    | Équipes   |
|---------|-------------|-----------|-----------|
| Minimum | 2 minutes   | 2 minutes | 2 minutes |
| Maximum | 4 minutes   | 5 minutes | 5 minutes |

### 3. Musique

Les supports musicaux enregistrés acceptés par l'organisation et les arrangements pris pour le traitement de la musique enregistrée devront être notifiés aux compétiteurs le plus tôt possible. La musique devra être calée et clairement étiquetée. Les concurrents peuvent déposer jusqu'à trois morceaux de musique, mais doivent dire au directeur de terrain quel sera le morceau utilisé au moins 30 secondes avant que le temps de préparation expire. La musique en direct (« live ») peut être acceptée si cela est approuvé par l'organisateur et le chef juge.

Il est admis d'avoir un signal avant le commencement de la musique.

La musique peut être un morceau existant, un arrangement, ou composée pour cette prestation.

La musique doit être, ou donner l'impression d'être, une entité cohérente. Compte tenu de l'offre en matière de logiciels d'édition musicale, il n'y a aucune excuse pour des éditions chaotiques ou des fin abruptes.

### 4. Chorégraphie

La chorégraphie est l'interprétation de la musique choisie, et se remarque par une relation étroite entre la prestation et la musique du début à la fin. La routine devrait interpréter les variations de la composition musicale, comme le dynamisme, le tempo, le rythme, l'humeur, etc.

### 5. Exécution

L'exécution est la mesure de l'habileté du compétiteur dans le vol et elle est jugée en fonction de la précision, du contrôle, du minutage, de



l'espacement, de l'utilisation de la fenêtre de vent en plus de la complexité, de l'audace, et des difficultés techniques de la routine.

## I. PRECISION

Une épreuve de précision évalue le niveau technique du compétiteur; elle comporte normalement trois figures imposées et en une routine technique, réalisés dans cet ordre.

Dans certaines circonstances exceptionnels (telles que des délais imprévus), et avec

- L'approbation de la majorité des concurrents de l'épreuve,
- L'approbation de la majorité des juges de l'épreuve,

le nombre de figures imposées peut être réduit ou la routine technique abandonnée avant de commencer l'épreuve.

### 1. Temps de Préparation

|  | Individuels | Paires      | Équipes     |
|--|-------------|-------------|-------------|
| Préparation  | 3 minutes   | 4 minutes   | 5 minutes   |
| Entre chaque figure imposée                        | 45 secondes | 45 secondes | 45 secondes |
| Entre les figures imposées et la routine technique | 90 secondes | 90 secondes | 90 secondes |

### 2. Figures Imposées

Trois figures imposées permettant d'évaluer différentes compétences des concurrents sont choisies le jour de l'épreuve par le chef juge parmi une sélection de six figures au maximum qui auront été annoncées aux concurrents au moins 30 jours à l'avance.

Les figures devront être exécutées dans leur ordre d'apparition dans le ISKCB (ISK Compulsories Book – Livret des Figures).

Le compétiteur peut exécuter n'importe quelle figure reposant sur une orientation gauche-droite, comme dans un miroir par rapport à la description donnée dans l'ISKCB, mais il devra signifier son intention au directeur de terrain avant la fin du temps de préparation de la figure. Ne pas donner cette indication aboutira à un zéro pour cette figure. Une figure doit être terminée dans les 45 secondes après l'annonce du « in ».

### 3. Routine Technique

Une routine technique doit démontrer la compétence technique du compétiteur au travers d'un vol cohérent et d'une séquence homogène de manœuvres.

Pour le jugement et l'établissement des notes, la routine sera divisée entre exécution et contenu.

**a) Exécution**

Les éléments composant l'exécution consistent en – mais ne sont pas limité à – des évaluations de précision, de contrôle, du minutage et de l'espace, de l'utilisation de la fenêtre de vent, des difficultés, et l'inclusion de manœuvres techniques et audacieuses.

**b) Contenu**

Les éléments composant le contenu consistent en – mais ne sont pas limité à – des évaluations du tempo, du rythme, de l'originalité (ne signifiant pas nécessairement du spectaculaire), de la créativité et de la variété.

**c) Durées Minimum Et Maximum De La Routine**

|         | Individuels | Paires    | Équipes   |
|---------|-------------|-----------|-----------|
| Minimum | 1 minute    | 2 minutes | 2 minutes |
| Maximum | 3 minutes   | 4 minutes | 4 minutes |

**J. FORMAT ALTERNATIF DE COMPETITION:****LE FORMAT MIXTE (MIX FORMAT)**

Une épreuve mixte est composée des figures imposées du § IV.I.2 (« Figures imposées) et du ballet du § IV.H.

Toute partie de cette épreuve qui est abandonnée doit l'être avec l'assentiment de la majorité des compétiteurs de l'épreuve et de la majorité des juges de l'épreuve.

Les deux éléments sont combinés, conformément à la formule de notation de l'ISK Juge Book section IV.

Concernant les compétitions en équipe au format MIX, **le nombre des membres d'une équipe est limité à 3 pour l'épreuve de Précision.** Cela permet aux juges d'apprécier plus facilement les figures obligatoires ainsi effectuées par un même nombre de pilotes pour chaque équipe, supprimant ainsi tout avantage ou inconvénients découlant d'une figure imposée en rapport avec le nombre de pilotes dans chaque équipe.

Lorsque la compétition se déroule en plusieurs manches, chaque membre de l'équipe doit participer à l'épreuve de précision dans au moins une manche. Il n'y a aucune limite haute au nombre de pilotes de l'équipe participant à l'épreuve de ballet.

**1. Temps de Préparation**

|   | Individuels | Paires       | Équipes      |
|---|-------------|--------------|--------------|
| Préparation                             | 3 minutes   | 4 minutes    | 5 minutes    |
| Entre les figures imposées et le ballet | 90 secondes | 120 secondes | 120 secondes |

**2. Durées Minimum Et Maximum Du Ballet**

|         | Individuels | Paires    | Équipes   |
|---------|-------------|-----------|-----------|
| Minimum | 2 minutes   | 2 minutes | 2 minutes |
| Maximum | 4 minutes   | 5 minutes | 5 minutes |

## K. DIRECTIVES SUR LE VENT

### 1. Plages De Vitesse Du Vent

Il est attendu que les concurrents volent quand le vent est dans les plages suivantes:

|        |         | Minimum |     | Maximum |      |
|--------|---------|---------|-----|---------|------|
|        |         | Km/h    | mph | Km/h    | mph  |
| S<br>p | Novice  | 7.0     | 4.4 | 30.0    | 18.6 |
|        | Experts | 4.0     | 2.5 | 45.0    | 28.0 |

Les vitesses de vent ont été converties approximativement de km/h en miles par heure; c'est la vitesse du vent en km/h qui prévaut. Les limites de vent pour les autres niveaux de compétences peuvent être définies par l'autorité compétente.

### 2. Contrôles Du Vent (« Wind Checks »)

#### a) Avant le « in »

À tout moment avant le « in », un concurrent peut demander un contrôle du vent.

Les concurrents doivent continuer d'observer les autres règles et les directives pendant le contrôle du vent.

Le directeur de terrain mesurera le vent pendant dix secondes. Si le vent n'est pas dans la plage réglementaire, alors le compétiteur n'annoncera pas le « in » et une interruption pour vent défavorable (« wind recess ») sera annoncée par le directeur de terrain.

#### b) Durant Le Temps Minimal D'une Routine Technique Ou De Ballet

A tout moment jusqu'au temps minimum de la routine technique ou du ballet, un compétiteur peut demander un contrôle de vent; cependant, il doit continuer à voler pendant le contrôle de vent.

Le directeur de terrain mesurera le vent pendant dix secondes. Si le vent n'est pas dans la plage réglementaire donc annoncé "mauvais" par le directeur de terrain, le compétiteur peut interrompre son vol et une interruption pour vent défavorable (« wind recess ») sera annoncée par le directeur de terrain.

**c) Interruption Pour Vent Défavorable (« Wind Recess »)**

Une fois qu'un vent défavorable (« wind recess ») a été annoncé, le juge responsable de l'épreuve détermine quand et comment la prestation ou l'épreuve reprendra; si cela est possible.

Le chef juge décidera de suspendre ou d'annuler l'épreuve si elle ne peut pas être reprise dans un temps raisonnable.

Si une épreuve suspendue ne peut pas être reprise le même jour dans les heures qui suivent, les scores déjà enregistrés seront remis à blanc et l'épreuve devra être recommencée depuis le début pour tous les compétiteurs.

On peut demander aux concurrents de rester sur le terrain dans l'attente d'une annonce. Si et quand une prestation ou l'épreuve sont reprises, on redonnera aux concurrents le temps de préparation conformément à la règle de temps préparation appropriée pour l'épreuve.

**d) Conditions Météorologiques Extrêmes**

En cas de conditions atmosphériques extrêmes (par exemple: lorsqu'il y a trop ou trop peu de vent, de fortes pluies, des éclairs) pouvant rendre la compétition dangereuse ou inéquitable dans une épreuve particulière, le chef juge peut prendre des mesures appropriées.

Ces mesures peuvent être – mais ne sont pas limitées à – un vent défavorable (« wind recess »), la modification des règles concernant la vitesse du vent, l'annulation de l'épreuve ou de la compétition, l'agrandissement du terrain, la réduction du nombre des figures imposées ou la suppression de la routine technique de l'épreuve de précision.

Dans ce cas, le chef juge doit organiser un briefing spécial pour expliquer la situation aux compétiteurs, aux officiels et aux organisateurs et s'assurer que tout le monde a compris les modifications des règles et des directives.

**L. MANCHES ÉLIMINATOIRES**

S'il y a plus de 15 compétiteurs dans une épreuve, il peut être nécessaire d'avoir recours à des manches éliminatoires. Le nombre de manches éliminatoires sera tel qu'une manche n'excédera pas plus de 15 pilotes et que, autant que possible, il y aura le même nombre de compétiteurs dans chaque manche. Le chef juge et l'organisateur détermineront combien de compétiteurs de chaque manche éliminatoire seront qualifiés pour la finale, à condition qu'il n'y ait pas plus de 15 compétiteurs en finale, et ils annonceront cela (si nécessaire) lors du briefing d'introduction.

**M. ÉQUIPEMENTS**

Les compétiteurs doivent voler avec un cerf-volant en bon état de deux, ou multilignes, selon l'épreuve. Ils peuvent changer de cerf-volant entre chaque partie d'une épreuve ou après un vent défavorable (« wind recess »), à condition qu'ils se conforment au temps réglementaire. Une ligne cassée doit être remplacée, et non ligaturée.

**N. CASQUES ET ÉCOUTEURS**

Les équipes et les paires peuvent utiliser des casques de transmission pour communiquer entre eux, à condition qu'ils n'interfèrent pas avec le système de communication utilisé par les officiels, les organisateurs ou les autorités locales et qu'ils soient conformes à la réglementation locale.

**O. DISQUALIFICATION**

Tout compétiteur disqualifié doit quitter le terrain le plus vite possible. Toute protestation ou discussion doit avoir lieu après la fin de l'épreuve.

**P. RELEVEURS (« LAUNCH CREW OU HELPERS »)**

Les releveurs sont les personnes placées à l'intérieur des limites par le concurrent pour placer le cerf-volant, l'aider au décollage, réparer le matériel et d'autres choses de ce genre. Les individuels et paires ne peuvent pas avoir plus de deux releveurs. Les équipes doivent avoir un releveur pour chaque membre de l'équipe.

La méthode permettant de choisir les releveurs sera décrite lors du briefing d'introduction. En principe, tous les concurrents sont supposés agir en tant que releveur à tour de rôle pour les autres compétiteurs de la même épreuve.

Si un concurrent n'est pas en mesure de prendre son tour en tant que releveur, il doit en informer le juge responsable de l'épreuve dès que possible avant le début de l'épreuve.

Tout défaut au devoir d'assistance rapide ou manquement au devoir d'assistance de manière attentive et consciencieuse peut entraîner le décompte d'une pénalité imputée aux releveurs fautifs pour conduite antisportive.

Si un concurrent le demande et qu'il n'a pas de releveur, un pilote parmi les autres concurrents de l'épreuve sera choisi pour le concurrent, pendant le briefing d'épreuve. Dans la mesure du possible, le releveur sera choisi parmi les concurrents qui ne précèdent pas ou ne suivent pas immédiatement le concurrent qui a besoin de releveurs. Des changements à cette méthode de choix de releveur, si cela est exigé, seront décrits au briefing d'introduction.

FIN

## V. ANNEX - PENALITES DE NOTATION

Cette annexe est la traduction de la section XI de l'ISK Judges Book – Livret des Juges – présentant les pénalités de notation

### A. DEBUTS OU FINS INAPPROPRIES

Pour être appliquée, cette pénalité requiert une décision unanime du panel de juges.

#### 1. Violation du temps de préparation

Si le compétiteur ne commence pas dans le temps imparti de préparation et que le directeur de terrain a prononcé « IN » pour forcer le démarrage de la prestation, 10 points seront déduit du score de chorégraphie pour un ballet ou du score de contenu technique pour la précision

#### 2. Violation des plages de temps de la discipline

##### a) Durée inférieure à la durée minimum

Si la prestation ne respecte pas la durée minimum requise, celle-ci est considéré comme « non volée » et donne donc un score global de zéro.

##### b) Durée supérieurs à la durée maximum

Si la prestation excède la durée maximum autorisée, les juges noterons la prestation jusqu'à la durée maximale uniquement et ne tiendront pas compte de toute activité au-delà de ce point. De plus, 10 points seront déduits du score de chorégraphie pour un ballet et du score de contenu technique pour une routine technique de précision.

### B. ABSENCE DE DEBUT OU DE FIN

Dans toute routine, le début et la fin devrait aller de soi. L'absence d'un début ou d'une fin clair et évident entraînera une pénalité de 10 points venant en déduction du score de chorégraphie pour un ballet ou du score de contenu technique pour une routine technique de précision.

### C. CONTACTS ACCIDENTELS ET CRASHES

Les juges sont chargés de prendre en considération l'effet des contacts occasionnels et des accidents de vol ; cependant ils peuvent être définis, dans leurs scores respectifs.

### D. EXECUTER LA MAUVAISE FIGURE (PRECISION UNIQUEMENT)

Si le compétiteur exécute une figure différente de celle qui a été annoncée, les juges donneront une note de zéro pour la figure imposée. Cela inclus l'exécution de la figure dans une direction différente de ce qui est décrit, sauf en cas d'annonce préalable de la part du compétiteur.

**E. OUBLI DU « IN » OU DU « OUT » (PRECISION UNIQUEMENT)**

Si un compétiteur ne prononce pas le « IN » ou le « OUT » pour la routine technique de précision ou pour une figure imposée, cette composante recevra un score de zéro.

**F. VIOLATION DU TEMPS DE PREPARATION D'UNE FIGURE IMPOSEE (PRECISION UNIQUEMENT)**

Si le compétiteur ne commence pas dans le délai imparti de préparation d'une figure imposée, la figure sera notée zéro. Le temps de préparation de la prochaine composante de précision (figure imposée ou routine technique) démarre immédiatement.

**G. CONTACTS ACCIDENTELS ET CRASHES PENDANT UNE FIGURE IMPOSEE (PRECISION UNIQUEMENT)**

Les juges sont chargés de prendre en considération l'effet des contacts occasionnels, cependant ils peuvent être définis, dans leurs scores respectifs.

Une figure imposée dans laquelle un crash survient avant l'annonce du « OUT » est clairement incomplète et sera notée zéro.